



Affaire suivie par :
Leticia HERMIDA ALONSO
Tél : 04 76 74 74 20
Mél : leticia.hermida-alonso@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 10 mars 2023

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

**NOTE ACADEMIQUE RELATIVE A L'ORGANISATION DU BTS CONCEPTION DE PRODUITS
INDUSTRIELS POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS, SALARIES ET AUX CANDIDATS
INSCRITS SOUS LE STATUT DE LA FORMATION CONTINUE AU BTS
SESSION 2023**

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2023 du brevet de technicien supérieur « Conception de Produits Industriels ».

I – CALENDRIER DES EPREUVES – CENTRES D'EXAMENS :

Le calendrier des épreuves figure en **annexe I** de la présente note.

Vous trouverez ci-dessous les centres d'examens auquel vous êtes rattachés pour les épreuves écrites et professionnelles.

Les épreuves orales se dérouleront dans des centres de regroupement académique qui figureront sur votre convocation selon votre département de résidence.

CENTRES D'EXAMENS DE RATTACHEMENT	CANDIDATS CONCERNES
<u>Epreuves écrites :</u> Lycée Ferdinand Buisson 21 Bd Edgar Kofler 38500 VOIRON ☎ : 04 76 05 83 90 Lycée Algoud Laffemas 37 rue Barthélémy de Laffemas 26000 Valence ☎ : 04 75 82 61 30	 - 2 candidats individuels - 1 candidat individuel
<u>Epreuves orales et pratiques :</u> Lycée Algoud Laffemas 37 rue Barthélémy de Laffemas 26000 Valence ☎ : 04 75 82 61 30	 - 3 candidats individuels

II - LIVRETS SCOLAIRES :

Si vous possédez un livret scolaire, vous devez le remettre au chef de centre d'examen dans lequel vous passerez les épreuves écrites.

III – CONVOCATIONS :

Une convocation sera disponible sur votre espace CYCLADES.

Vous prendrez connaissance des dates des épreuves en **annexe I** de la présente note.

Les centres d'examens ainsi que les informations concernant l'épreuve orale d'anglais seront précisés sur les convocations.

Vous veillerez à contacter le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) du lycée Algoud Laffemas (michel.sage@ac-grenoble.fr) afin qu'il vous communique les jours et heures de passage pour les épreuves orales et pratiques.

IV - INSTRUCTIONS RELATIVES A CERTAINES EPREUVES – CONFORMITE DES DOSSIERS :

A – Epreuve de langues vivantes étrangères - anglais :

Les épreuves orales de langues vivantes étrangères auront lieu **les mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 avril 2023.**

Cette épreuve orale a pour but d'évaluer au niveau B2, scindée en 2 parties :

- **Compréhension de l'oral : 30 mn sans préparation** pour 3 écoutes espacées de 2 mn d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra compte en français, par écrit
- **Expression orale en continu et en interaction : 15 mn assorties d'un temps de préparation de 30 mn.**
Cette partie d'épreuve prend appui sur 2 ou 3 documents textuels et iconographiques illustrant un thème adapté pour des sections industrielles. Le candidat enchainera par une brève présentation personnelle (1 à 2 mn) et une présentation structurée des documents (3 à 4 mn).

Cette épreuve prend appui sur trois documents en langue anglaise, d'une page chacun, qui illustrent le thème du stage ou de l'activité professionnelle et qui sont annexés au rapport : un document technique et deux extraits de la presse écrite ou de sites d'information scientifique ou généraliste.

Le premier est en lien direct avec le contenu technique ou scientifique du stage (ou de l'activité professionnelle), les deux autres fournissent une perspective complémentaire sur le sujet.

Il peut s'agir d'articles de vulgarisation technologique ou scientifique, de commentaires ou témoignages sur le champ d'activité, ou de tout autre texte qui induise une réflexion sur le domaine professionnel concerné, à partir d'une source ou d'un contexte anglophone.

Les documents iconographiques ne représentent au plus qu'un tiers de la page.

Le candidat fera une présentation structurée des trois documents ; il mettra en évidence le thème et les points de vue qu'ils illustrent, en soulignant les aspects importants et les détails pertinents du dossier (cf. descripteurs du niveau B2 du CECRL pour la production orale en continu).

B – Epreuves E41, E51, E52+EF3, E61 et E62:

Pour les modalités d'organisation de ces épreuves, se reporter à l'**annexe II**.

C – Epreuve EF2

L'évaluation orale d'une durée de 20 minutes consiste à faire l'analyse d'un ou plusieurs documents visuels ayant trait au design de produits, assortis éventuellement d'un questionnaire. Le candidat réalise un support de communication (graphiques ou document de présentation numérique) sur lequel il s'appuie lors de l'exposé.

Le candidat devra récupérer un dossier-sujet comportant des fichiers informatiques le **jeudi 8 juin 2023** au lycée Algoud Laffemas à Valence (adresse : 37 rue Barthélémy de Laffemas 26000 Valence).

L'interrogation des candidats se déroulera le **jeudi 15 juin 2023**.

Le centre d'examen pour le passage de cette épreuve EF2 est le **lycée Algoud Laffemas à Valence**.

D – Conformité des dossiers :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « Non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « Non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

V - JURY DE DÉLIBÉRATIONS – LIVRETS SCOLAIRES - RELEVÉS DE NOTES - DIPLÔMES - CHANGEMENTS D'ADRESSE :

Les délibérations du 1^{er} jury se tiendront en visioconférence:

le jeudi 29 juin 2023 à 10h00
sous la présidence de M. Jean CANAGUIER IA-IPR STI

Les relevés de notes seront disponibles sur votre compte CYCLADES dans les jours qui suivront les délibérations.

Les livrets scolaires après les délibérations seront expédiés directement par le rectorat.

Les diplômes seront adressés par courrier à chaque lauréat dans la première quinzaine du mois d'octobre 2023.

IMPORTANT : Il relève de votre responsabilité de me communiquer, sous le présent timbre, tout changement d'adresse intervenu entre le moment de votre inscription et la date du jury de délibérations.

VI – FRAUDE A L'EXAMEN :

A compter du 1^{er} janvier 2021, une nouvelle procédure disciplinaire s'applique aux candidats. Elle est régie par le **décret n°2020-652 du 28 mai 2020** qui modifie le code de l'éducation en conséquence.

VII - DOSSIERS-MÉMOIRE ET CERTIFICATS DE STAGE :

Les dossiers-mémoire sont conservés dans les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante.

ANNEXE I

CALENDRIER DES EPREUVES SESSION 2023

BTS CONCEPTION DES PRODUITS INDUSTRIELS

EPREUVES ECRITES	DUREE	DATES	HEURES
E1 – CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	4h00	16 mai 2023	14h – 18h
E3 – MATHEMATIQUES (1)	2h00	15 mai 2023	8h – 10h
E4-2 – CONCEPTION PRELIMINAIRE (1)	6h00	7 juin 2023	8h – 14h

EPREUVES ORALES ET PRATIQUES	DUREE	DATES
E2 - LANGUE VIVANTE ETRANGERE ANGLAIS EPREUVE PONCTUELLE Orale (2)	45 mn	Du 26 au 28 avril 2023
E3-2 – PHYSIQUE CHIMIE	3h00	12 mai 2023
E4-1 – EXPRESSION DU BESOIN ET CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL (*)	30 mn	Le 28 février 2023
E5-1 – CONCEPTION DETAILLEE (*)	20 mn	Du 14 au 15 juin 2023
E5-2 – SOUTENANCE DU RAPPORT DE STAGE INDUSTRIEL (**)	20 mn	Du 29 au 30 mars 2023
E6-1 – PROJET DE PROTOTYPAGE (*)	4h00	Le 24 mai 2023
E6-2 – PROJET COLLABORATIF D’OPTIMISATION D’UN PRODUIT ET D’UN PROCESSUS	4h00	Pas de candidats inscrits session 2023
EF1 - EPREUVE FACULTATIVE 1 - LANGUE ETRANGERE (obligatoirement différente de l’anglais)	20 mn	Se référer aux informations indiquées sur la convocation du candidat.
EF2 – EPREUVE FACULTATIVE 2 – CULTURE DESIGN DE PRODUIT	20 mn	15 juin 2023
EF3 – ENGAGEMENT ETUDIANT	20 mn	Du 29 au 30 mars 2023

CONSIGNES EPREUVES :

- (1) La sortie des candidats n’est autorisée que **2 h** après le début des épreuves.
- (2) Epreuves orales : Le jour et l’ordre de passage seront précisés sur votre convocation.

➤ *** RETRAIT DES DOSSIERS U41 et U51** : Vous devez prendre contact avec le DDFPT du lycée Algoud Laffemas, michel.sage@ac-grenoble.fr - 0676494251

- **Epreuve U41** : - retrait du dossier à partir du 28 janvier 2023

- **Epreuve U51** : - retrait du dossier à partir du 12 mai 2023

➤ *** RETRAIT DES DOSSIERS U61** : Vous devez prendre contact avec le DDFPT du lycée Algoud Laffemas, michel.sage@ac-grenoble.fr - 0676494251

- retrait du dossier à partir du 24 avril 2023

- *** REMISE DU RAPPORT DE STAGE U52** : Vous devez prendre contact avec le DDFPT du lycée Algoud Laffemas, michel.sage@ac-grenoble.fr - 0676494251
- Le mercredi 15 mars 2023 AU PLUS TARD

- *** REMISE DE LA FICHE ENGAGEMENT ETUDIANT EF3** : Vous devez prendre contact avec le DDFPT du lycée Algoud Laffemas, michel.sage@ac-grenoble.fr - 0676494251
- Le mercredi 15 mars 2023 AU PLUS TARD